

# Le projet individualisé

---

*Les exigences de « personnalisation » des prestations est une obligation. Dans un contexte de forte évolution des politiques sociales destinées aux personnes handicapées, marqué par le souci d'individualisation des accompagnements, la prise en compte des choix de vie des personnes ainsi que le rappel du nécessaire respect de leurs droits, il est indispensable de savoir formuler, en équipe, des objectifs individuels respectant l'avis des bénéficiaires et se doter d'indicateurs de résultats susceptibles d'aider chacun à évaluer les actions menées.*

## **ETABLISSEMENT CONCERNE**

## **PUBLIC CONCERNE**

Travailleurs sociaux ou médico-sociaux, professionnels intervenants auprès des personnes âgées, désireux d'élaborer et de mettre en œuvre, à partir de leur pratique actuelle, une démarche commune de projet individuel.

## **OBJECTIFS (Formation)**

- Maitriser et débattre des enjeux et du contexte (notamment législatif et réglementaire) relatifs à la formalisation de projets individualisés dans les établissements.
- Clarifier les notions de projets individualisés, projets de vie, plan d'aide individualisé, contrat de séjour.
- Doter la totalité des personnels d'une méthode commune pour :
  - formaliser des processus, des organisations et des pratiques
  - Elaborer et Mettre en œuvre les projets individualisés
  - Evaluer un projet individuel

Et ceci pour chaque bénéficiaire

## **PROGRAMME**

Définitions et contexte :

- Les exigences règlementaires : les lois du 02/01/2002 et du 11/02/2005, la personnalisation des prestations ; la recommandation de l'ANESM « les attentes de la personne et le projet individualisé » 2008.
- Qu'est ce qu'un PI ? en quoi change-t-il les pratiques actuelles,
- Quel intérêt pour le bénéficiaire et pour le professionnel ?

Méthode d'élaboration et mise en œuvre :

- Les phases principales du PI (analyse des besoins individuels, objectif, plan d'action, programme, mise en œuvre et évaluation régulière).
- Les rôles de chacun : professionnels, usager, famille, partenaires etc...

- La prise en compte de la personne
- Les outils du PI , les réunions etc...
- Savoir évaluer un PI.

## **ORGANISATION**

Formation Inter établissement : Une session de 4 jours de formation : définition contexte :1 jour  
 Mise en œuvre : 2 jours  
 Savoir évaluer : 1 jour

Formation Intra établissement : session de 4 jours de formation

Formation + accompagnement : 8 jours

*Si le conseiller technique doit apporter un accompagnement pour la réalisation du projet, une proposition personnalisée est alors effectuée, à la suite d'une rencontre avec les responsables de la structure*

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

### **Formation :**

- Apports théoriques et méthodologiques de l'intervenant et sur l'énoncé des pratiques des professionnels en formation
- Analyse critique de documents institutionnels et de situations apportées par les participants.

La pédagogie utilisée s'appuie sur l'expérience des participants et permet l'appropriation des concepts et outils proposés.

Nous alternons apports théoriques et exercices individuels ou de groupe afin de permettre la transposition des outils dans les pratiques institutionnelles.

### **Formation +accompagnement :**

Préalablement au lancement, une séance plénière auprès du personnel de l'établissement permettant de préciser le calendrier et les modalités d'intervention est à prévoir.

La formation s'appuiera sur des apports théoriques et méthodologiques de l'intervenant et sur l'énoncé des pratiques de l'équipe en formation (telles qu'énoncées dans le projet d'établissement et à partir de l'état des lieux des pratiques effectives).

L'intervenant assurera l'animation des séances de travail et sera garant du respect de la méthodologie et du programme convenu.

## **DOCUMENTS FOURNIS**

## **INTERVENANTS**

Le Creai Midi-Pyrénées possède une expérience importante dans les formations relatives à la démarche qualité et à l'accompagnement des démarches d'évaluation interne. Il est particulièrement spécialisé dans le secteur du social, médico-social et sanitaire.

Cette formation sera animée par un conseiller Technique expérimenté du Creai, ayant une connaissance approfondie du secteur médico-social et social, de sa réglementation, de ses établissements et services

## **Calendrier et coût nous consulter**